

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,

- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve le projet d'établissement 2023-2027 tel que présenté.
Le volet social et le volet projet ULIS sera présenté aux membres à la prochaine réunion du conseil.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Brest - FSE : Le conseil d'administration donne son accord pour le don du FSE du collège pour le bénéfice du voyage scolaire de la classe défense 3D à Brest qui s'est déroulé fin mars 2023, à hauteur de 1 062,60 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties scolaires 22/23 MAJ

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la programmation annuelle des voyages et sorties scolaires 2023-2024 modifiée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 3
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur fonds de réserve de 31 000 euros pour :
- divers achats pédagogiques
- entretien général du collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 48-1

Annule et remplace l'acte n° 48 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3 Quotité de travail :Selon dotation Mission confiée :Surveillance des élèves

Rémunération :SMP LGT Douanier Rousseau LAVAL Origine du financement :EN

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Brest , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Brest : Le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage scolaire de la classe Défense 2023 à Brest.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Bilan financier

Conseil d'Administration du 6 juillet 2023

RECETTES ENCAISSÉES	
Participation des familles	
Participation des familles (29 élèves X 142,00€)	4 118,00 €
Aides et subventions	
Ministère des armées	400,00 €
ADAGE OCEANOPOLIS	519,10 €
ADAGE MUSEE RESIST BRET	145,00 €
Autres recettes	
Foyer socio-éducatif	1 062,60 €
Fédération Parents Elèves	1 200,00 €
Fonds de roulement	
Budget de l'établissement	423,59 €
TOTAL	7 868,29 €

DÉPENSES EFFECTUÉES	
Transports	
transports bus pour la semaine	3 649,00 €
Hébergement	
IGESA / NUITEE PETITS DEJ	2 920,00 €
REPAS BASE DEFENSE BREST	536,00 €
repas Landivisiau (facture non reçue)	99,19 €
Visites	
Océanopolis cf ADAGE	519,10 €
Musée Résistance Bretonne	145,00 €
visites sémaphore Chemoulin, sism Pornichet	- €
bases navales et aéronavales	- €
visites ministère des armées	- €
Divers	
TOTAL	7 868,29 €

Résultat : **ÉQUILIBRE**
 Montant : - **0,00 €**

29 élèves participants
 2 accompagnateurs

Réalisation de l'équilibre

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	
TOTAL	7 868,29 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	7 868,29 €
TOTAL	7 868,29 €

=

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Munich , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Munich : Le conseil d'administration valide le bilan final de l'échange 2023 (appariement avec Munich)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Voyage scolaire APPARIEMENT MUNICH

DU 22 AU 29 MARS 2023 ELEVES Français à Munich du 6 au 13 mai 2023 Eleves Allemands ici Bilan financier

Conseil d'administration du 06/07/2023

RECETTES ENCAISSÉES	
Participation des familles	
23 élèves * 125,00 €	2 875,00 €
Aides et subventions	
OFAJ	1 000,00 €
Aide CD85 élèves (23*25,00 €)	575,00 €
Autres recettes	
Foyer socio-éducatif	
Maison des lycéens	
Fonds de roulement	
Budget de l'établissement	430,78 €
REVERSEMENT SNCF GROUPE	1 391,00 €
TOTAL	6 271,78 €

DÉPENSES EFFECTUÉES	
Transports	
train DB FERNVERKEHR	2 133,10 €
SNCF groupes	1 391,00 €
TER Pays de la Loire	300,00 €
SNCF groupes	756,00 €
SNCF groupes	630,10 €
TER Pays de la Loire	210,00 €
TER Pays de la Loire	210,00 €
METRO MUNICH PARIS	93,60 €
Hébergement	
Visites	
Le voyage à Nantes	371,30 €
Château de Nymphenburg	24,40 €
Divers	
Bonnets communs groupe	131,40 €
Jeu cartes châteaux bavière	11,90 €
E3D gants sacs poubelle	8,98 €
TOTAL	6 271,78 €

Résultat : **ÉQUILIBRE**
Montant : - €

23 élèves
2 accompagnateurs

Réalisation de l'équilibre

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	6 271,78 €
TOTAL	6 271,78 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	6 271,78 €
TOTAL	6 271,78 €

=

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saintes , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Saintes : Le conseil d'administration valide le budget final du voyage à Saintes 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Voyage scolaire voyage au pays des santons

les 6 et 7 avril 2023

Bilan financier

Conseil d'administration du

06/07/2023

RECETTES ENCAISSÉES	
Participation des familles	
Participation des familles	3 444,70 €
Aides et subventions	
ADAGE 1/2Saintes Mediolanum	84,50 €
Autres recettes	
Budget de l'établissement	263,70 €
TOTAL	3 792,90 €

DÉPENSES EFFECTUÉES	
Transports	
transports bus pour les 2 jours	1 539,00 €
Hébergement	
auberge de jeunesse	1 761,90 €
Visites	
Mediolanum, Saintes Antique	84,50 €
(1/2 ADAGE)	84,50 €
Musée et Site Gallo Romain	323,00 €
Divers	
TOTAL	3 792,90 €

Résultat : **ÉQUILIBRE**
 Montant : **0,00 €**

38 élèves
 3 accompagnateurs

Réalisation de l'équilibre

versement familles (7*4,35)
 imputation demi-pension (31*4,35)

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	3 792,90 €
TOTAL	3 792,90 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	3 792,90 €
TOTAL	3 792,90 €

=

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

CONFIDENTIAL - INTERNAL USE ONLY

Voyage scolaire Sortie voile 2023

15, 16 et 22 juin 2023

Bilan financier

Conseil d'administration du

6 JUILLET 2023

RECETTES ENCAISSÉES	
Participation des familles	
Participation des familles	1 740,00 €
FONDS SOCIAL COLLEGE	12,00 €
Aides et subventions	
Autres recettes	
Foyer socio-éducatif	
Maison des lycéens	
Fonds de roulement *	1 809,00 €
Budget de l'établissement	
*cf CA du 11/05/2021 dm pour vote	
TOTAL	3 561,00 €

DÉPENSES EFFECTUÉES	
Transports	
transports St Jean de monts	1 185,00 €
Hébergement	
Visites	
Divers	
activités base nautique	2 376,00 €
TOTAL	3 561,00 €

Résultat : **ÉQUILIBRE**
 Montant : - €

Réalisation de l'équilibre

RECETTES	
Rappel recettes encaissées	3 561,00 €
TOTAL	3 561,00 €

DÉPENSES	
Rappel dépenses effectuées	3 561,00 €
TOTAL	3 561,00 €

=

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

ERASMUS- le chef d'établissement est autorisé à signer la convention de subvention ERASMUS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le : 11/07/2023 15:33:05

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 29/06/2023
Réuni le : 06/07/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Piscine : Le chef d'établissement est autorisé à signer le projet de convention de mise à disposition de la piscine du Poiré sur Vie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FOQUALE: Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention de formation inter-établissements 2023/2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 29/06/2023

Réuni le : 06/07/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Papier : Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention d'adhésion au groupement de commande de papier reprographie 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0